



COMMUNICATION ON PROGRESS

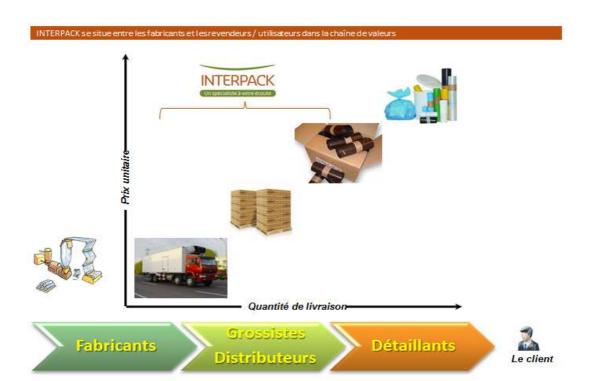
Rapport annuel 2012/2013







AUJOURD'HUI, « INTERPACK, C'EST ... »







Le 20/06/2013

Pour nos partenaires :

Je suis heureux de confirmer qu'INTERPACK réaffirme son soutien des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, l'environnement et lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès réalisés, nous décrivons nos actions afin d'améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'affaires, de la culture et aux opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager cette information avec nos partenaires d'utiliser les voies de communication principal.

Cordialement

Rodrick Carrasco Président Directeur Général





Les droits de l'homme

INTERPACK est engagé depuis des années dans le principe éthique et dans l'application du respect du salarié dans l'entreprise.

Comme chaque année, nous sommes adhérents de "La charte de la diversité en entreprise".

Nous adhérons donc aux principes :

- de la formation du salarié
- de ne pratiquer aucune ségrégation
- de la promotion interne (si celle-ci est applicable)
- du dialogue social

INTERPACK est une PME de 32 personnes dont le domaine d'activité est le commerce de gros pour les entreprises et les collectivités locales.

L'homme est au centre de nos préoccupations, le bien-être de nos salariés et les compétences acquises sont des valeurs synonymes de réussite.

Nous nous attachons donc à travailler au quotidien pour que ces valeurs soient respectées et appliquées.

INTERPACK visite ses fournisseurs (Français, Européen et Asiatique) chaque année pour suivre entre autre le bon respect des droits de l'homme.

INTERPACK défend une certaine éthique auprès de ses salariés et défend un respect de l'être humain auprès de ses fournisseurs.

Comme chaque année, nous avons visité l'ensemble des sites de production avec lesquels nous travaillons.

Ces visites nous permettent de valider :

- le niveau de qualité industriel des sites
- le bien être des salariés dans leur environnement de travail





Conditions de travail

INTERPACK entretient avec ses salariés un dialogue permanent sur les difficultés rencontrées au quotidien et les améliorations possibles à apporter.

INTERPACK négocie chaque année les objectifs commerciaux avec ses salariés dans un cadre réaliste et ambitieux permettant à chacun d'avoir une vision claire sur les attentes de l'entreprise.

Chaque année, INTERPACK propose une revalorisation salariale à ses salariés. Celle-ci est adaptée à la performance réalisée et à l'implication du salarié dans sa mission. Cette revalorisation tient également compte du coefficient lié à notre convention collective de l'entreprise.

INTERPACK est très attentif au bien-être au travail et à tous les éléments lié à la protection du salarié dans son univers professionnel.

A ce titre, aucun accident du travail n'est à déclarer sur les 12 derniers mois.

Nous avons mené les actions suivantes :

- Distribution à l'ensemble des salariés d'un livré sur les bons positionnements au travail
- Distribution à l'ensemble des salariés d'un livré sur la gymnastique au bureau
- Mise en place d'un deuxième écran pour les postes utilisant l'informatique au quotidien
- Un entretien annuel de progrès est réalisé chaque année auprès des salariés basé sur un état des lieux de l'année écoulée et sur les attentes de l'entreprise et du salarié pour l'année à venir





Environnement

Depuis 1977, date de sa création, INTERPACK a développé un processus de commercialisation basé sur le téléphone et les moyens de communications modernes. Ce processus a pour effet direct de n'émettre aucun CO2 et de ne pas consommer de carburant pour la commercialisation des produits. Cela représente une économie de 4 200 000 km annuel soit + de 1000 tonnes de CO2 non rejetés.

A ce jour 30% des produits que nous achetons nous sont livrés par ferroutage. Ceci nous permet de réduire de 100 000 km le besoin de transport par route chaque année.

Produits:

80% des produits que nous commercialisons sont fabriqués à partir de matières recyclés.

Les encres utilisées pour les impressions de nos produits ou de nos emballages sont uniquement à base d'eau donc sans effets nocifs pour l'environnement.

Impressions, Recyclage et Energies:

- Utiliser du papier recyclé et privilégier les impressions Recto/Verso
- Sensibiliser chacun à l'achat des fournitures de bureau
- Privilégier les correspondances (internes ou externes) par mail
- Utilisation d'un Social Network d'entreprise pour communiquer et échanger sur des articles de presse, des événements
- Mise en Place du Fax 2 PC
- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des appels d'offre
- Mise en place d'un deuxième écran permettant une double visualisation des documents
- Recyclage des cartouches d'encres usagées et des piles
- Recyclage des hauts de palettes en bois
- Recyclage via la mise en place du tri sélectif au bureau
- Recyclage des cartouches de café Nespresso
- Supprimer 1 néon sur 3 dans les couloirs
- Les Fenwick sont rechargés en heure creuse
- Mieux gérer la mise en veille automatique des écrans et des disques durs





Environnement

L'objectif pour l'année écoulée était de réduire les consommations quotidiennes de 10% :

La consommation de gaz

- Nous avons diminué notre consommation de 6% avec la mise en place d'un régulateur de chaleur sur les périodes creuses.

La consommation électrique

- Nous avons diminué notre consommation de 6%, les salariés sont de plus en plus attentifs aux consommations inutiles. Notre consommation moyenne sur l'année écoulée est de 192 KWh/m² contre un moyenne nationale de193 KWh/m². Nous sommes donc dans la moyenne, à nous de poursuivre notre travaille pour baisser ce ratio.

La consommation d'eau

- Nous avons diminué notre consommation de 5%, notre consommation journalière correspond à 4.21 litres d'eau par salarié ce qui est très bas en comparaison aux moyennes nationales.

La consommation de papier

- La consommation a baissé de 7%, le FAX 2 PC et le double écran nous permettent d'économiser un nombre important d'impression au quotidien.





Lutte contre la corruption

INTERPACK s'engage à une tolérance zéro contre :

- La corruption
- La subornation
- L'extorsion de fonds

INTERPACK refuse tout échanges commerciaux avec un client ou un fournisseur souhaitant dissimuler ou falsifier des documents ou des opérations financières

Il a été spécifié à chaque salarié lors de son embauche, qu'INTERPACK ne pratique pas la dissimulation financière. S'il enfreint cette règle volontairement, le salarié risque une mise à pied sur le champ.

Chaque échange commercial est contrôlé et il ne pourra pas aller à son terme si il subsiste un doute quant à la bonne moralité de l'entreprise souhaitant travailler avec INTERPACK

Un suivi méticuleux des clients et des fournisseurs est existant dans notre processus interne, celui-ci est supervisé par notre R.A.F. et valider par le commissaire aux comptes.

Chaque entreprise travaillant avec INTERPACK est suivi par une assurance-crédit, permettant ainsi de valider que cette entreprise est bien inscrite au registre du commerce et qu'elle n'a pas de pratiques illicites.

Le processus restera en application pour l'année à venir et nous restons bien évidemment particulièrement vigilent.